

Résultats de la 4^e journée du 14 janvier 2012

U15m

Etoile-Genève : Chênois	2 : 0	50 : 43
Avully 1 : Viry	0 : 2	28 : 50
Genève Volley : Avully 2	2 : 1	63 : 54
Chênois : Etoile-Genève	2 : 1	47 : 64
Viry : Avully 1	2 : 0	50 : 31
Avully 2 : Genève Volley	0 : 2	41 : 50

Classement Titre :

1. Genève Volley	4	8	8 : 1	213 : 125
2. VJGS Avully 2	6	8	8 : 6	305 : 219
3. Viry	6	6	8 : 5	258 : 252
4. VJGS Avully 1	4	2	2 : 6	139 : 193
5. Chênois	4	0	0 : 4	76 : 200

Classement Open :

1. Genève Volley	4	8	8 : 1	213 : 125
2. VJGS Avully 2	6	8	8 : 6	305 : 219
3. Viry	6	6	8 : 5	258 : 252
4. VJGS Avully 1	4	2	2 : 6	139 : 193
5. Etoile-Genève	2	4	4 : 1	114 : 90
6. Chênois	6	1	1 : 6	166 : 314

U15f

Groupe M

SSO 1 : Chênois	2 : 0	50 : 35
Genève Volley 1 : PEPS 1	0 : 2	33 : 50
PEPS 1 : Chênois	2 : 0	50 : 23
Genève Volley 1 : SSO 1	0 : 2	44 : 52
SSO 1 : PEPS 1	0 : 2	34 : 50
Chênois : Genève Volley 1	0 : 2	31 : 50

1. PEPS 1	3	6	6 : 0	150 : 90	Va dans le groupe Q
2. SSO 1	3	4	4 : 2	136 : 129	Va dans le groupe Q

3. Genève Volley 1	3	2	2 : 4	127 : 133	Va dans le groupe Q
4. Chênois	3	0	0 : 6	89 : 150	Relégué dans le groupe R

Groupe N

PEPS 2 : Lancy			2 : 0	50 : 34	
Lancy : Collex-Bossy			1 : 2	55 : 61	
Collex-Bossy : PEPS 2			0 : 2	44 : 50	

1. PEPS 2	2	4	4 : 0	100 : 74	Promu dans le groupe Q
2. Collex-Bossy	2	2	2 : 3	105 : 105	Va dans le groupe R
3. Lancy	2	1	1 : 4	89 : 111	Relégué dans le groupe S

Groupe O

Etoile-Genève : SSO 2			2 : 0	50 : 32	
Genève Volley 4 : Etoile-Genève			2 : 0	50 : 40	
SSO 2 : Genève Volley 4			0 : 2	32 : 50	

1. Genève Volley 4	2	4	4 : 0	100 : 72	Promu dans le groupe R
2. Etoile-Genève	2	2	2 : 2	90 : 82	Va dans le groupe S
3. SSO 2	2	2	2 : 4	64 : 100	Relégué dans le groupe T

Groupe P

Meyrin : Genève Volley 2			1 : 2	44 : 63	
Genève Volley 3 : Meyrin			0 : 2	41 : 50	
Genève Volley 2 : Genève Volley 3			2 : 0	50 : 40	

1. Genève Volley 2	2	4	6 : 1	113 : 84	Promu dans le groupe S
2. Meyrin	2	3	4 : 3	94 : 104	Va dans le groupe T
4. Genève Volley 3	2	0	1 : 4	81 : 100	Va dans le groupe T

Programme (rappel)

- Prochaines dates : samedis 3 et 17 mars 2012
- Lieu : Henry-Dunant, avenue Edmond-Vaucher 20, 1203 Genève
- Parking : devant la salle ou route des Franchises devant l'école primaire
- Transports publics : bus 22, 51 et trolleybus 10 (arrêt Franchises), tramways 13 et 16 (arrêt Bouchet)

Pour information, la **buvette** d'Henry-Dunant sera ouverte durant toute la durée de la journée (boissons fraîches, sandwiches, etc.). Vous pouvez aussi passer des commandes spéciales au n° 077.456.76.69.

Principe U15 filles :

À l'issue de ce tour, les 3 premiers du groupe E passent dans le groupe I et le dernier est « relégué » dans le groupe J, le premier du groupe F est « promu » dans le groupe I. Par analogie, la promotion et la relégation sont pratiquées de manière identique dans les autres groupes.

En tout, il y a 5 tours subséquents avec à chaque fois la promotion et la relégation comme ci-dessus. Lors de la dernière journée, les équipes pratiquent des demi-finales et finales, ainsi que des matches de classement

pour déterminer le classement complet de la ligue. Il y a également une promotion et une relégation après les groupes U, V, W et X pour les demi-finales et les matches de classement.

Principe U15 garçons :

Les équipes effectuent un championnat complet chaque équipe affrontant chaque autre équipe. Il y a 2 matches par soirée qui ont lieu en deux sets gagnants (voir point 7 ci-dessous). Le VBC Etoile-Genève ayant inscrit une équipe supplémentaire, toutes les équipes seront donc convoquées désormais. Les matches manquants des deux premières journées ne seront pas compensés.

Journées suivantes :

4^e journée : E : A / D : B / A : D / E : B / C : F / F : C 28 janvier 2012

5^e journée : C : B / E : D / B : D / E : C / A : F / F : A 3 mars 2012

Finales pour les deux ligues : le 17 mars 2012

Les numéros indiqués se réfèrent aux numéros des matches dans le tableau ci-dessus.

Horaire du 28 janvier 2012 (filles et garçons) :

	Terrain 1 Franchises	Terrain 2 Central	Terrain 3 Buvette
28.1.2012	9h GEV 4 : Collex-Bossy	Meyrin : GEV 3	SSO 1 : PEPS 1
	10h Collex-Bossy : Chênois	GEV 3 : SSO 2	PEPS 1 : GEV 1
	11h Chênois : GEV 4	Lancy : Etoile-Genève	PEPS 2 : SSO 1
	12h SSO 2 : Meyrin	Etoile-Genève : GEV 2	GEV 1 : PEPS 2
	13h Chênois : Avully 2	Avully 1 : GEV	Viry : Etoile-Genève
	14h GEV 2 : Lancy	PEPS 1 : PEPS 2	SSO 1 : GEV 1
	15h Avully 2 : Avully 1	Etoile-Genève : Viry	Chênois : GEV

Autres informations :

1. **Equipements** : les équipes doivent disposer de tenues officielles numérotées conformément aux règles de la FIVB pour toutes les joueuses, y compris le libéro le cas échéant.
2. **Ballons** : les ballons sont fournis sur place par l'AGVB.
3. **Filet** : Hauteur garçons : 224cm – hauteur filles : 215cm
4. **Feuilles de matches** : les feuilles de matches **simplifiées** seront utilisées, elles seront fournies sur place par l'AGVB. Chaque équipe prévoit un marqueur (licence non obligatoire) pour les rencontres où elle est mentionnée en premier. Le marqueur / la marqueuse ne peut pas être une joueuse. Il est nécessaire de compléter les noms de toutes les joueuses avant le début de chaque partie. Les marqueurs doivent compléter la feuille complètement (notamment les noms et numéros de licences).
5. **Arbitrage** : les frais sont pris en charge par l'AGVB à hauteur de 50% selon information reçu récemment du comité. Le solde à verser est débité aux clubs dans le cadre de leur facture annuelle, il n'y a donc aucun frais à payer sur place lors de la compétition. Les arbitrages seront assurés par des arbitres officiels de l'AGVB.

6. **Licences** : les licences seront à remettre à l'organisateur avant le début de la compétition à l'arrivée le matin. Un joueur ou une joueuse ne peut pas changer d'équipe pendant un tournoi. Pour mémoire, une promotion d'une équipe de rang inférieure vers une équipe de rang supérieur au sein du même club est admise pour les clubs présentant plus d'une formation, mais en aucune manière dans l'autre sens. Ces changements ne peuvent avoir lieu que d'une journée à l'autre, mais pas durant une journée, en raison du contrôle centralisé réalisé par l'organisation. Les licences manquantes sont régies par analogie avec le RCR et le RV pour les compétitions régionales. Les licences JTM sont admises.
7. **Echauffement** : il est recommandé aux équipes de venir suffisamment tôt pour pouvoir pratiquer un échauffement normal préalablement aux rencontres, même pour celles qui ne jouent pas lors du premier tour de compétition. La salle ouvrira une heure avant la première rencontre. Ensuite, il sera accordé 10 minutes d'échauffement formel avant chaque partie qui se divisent ainsi : 6 minutes d'attaques, 4 minutes de service.
8. **Compétition** : les rencontres se disputent en deux sets gagnants, le troisième set au tie-break à 15 points. Les sets se disputent selon les règles normales de la FIVB, soit à 25 points, deux points d'écart, et avec toutes les particularités usuelles (deux temps-morts, 6 changements, etc.).
9. **Classements** : une victoire donne 2 points. En cas d'égalité, le coefficient des sets, puis le coefficient des points, enfin le résultat direct entre les deux équipes prime.
10. **Règles spéciales** : suivant la demande de la majorité des entraîneurs présents lors de la première journée, les règles spécifiques aux juniors de Swiss Volley sont désormais appliquées, et qui sont les suivantes selon article 240 :
 - 1 Les matchs se jouent avec le système de jeu 6-6 ou 6-3, mais sans permutation.
 - 2 ... (abrogé)
 - 3 Les équipes jouent sans libéro.
11. **Annonces** : les classements et les résultats sont annoncés sur le site de l'AGVB (www.agvb.ch).
12. **Champion genevois** : l'équipe remportant la finale du 17 mars est sacrée championne genevoise. Ce rang la qualifie pour la participation au Championnat Suisse. En cas de désistement, les règles de remplacement de Swiss Volley font force de loi.
13. **Organisation générale** : le règlement des compétitions de Swiss Volley (RV) et de l'Association genevoise de volleyball (RCM et RCR) s'appliquent pour tout litige ou toute réclamation. La procédure de recours figure dans les statuts de l'AGVB, articles 40 et suivants. Sur place durant les compétitions, la CRM dispose d'un Délégué Officiel qui a pouvoir de rendre les décisions nécessaires sur place pour assurer le bon déroulement de la compétition.

Pour toute question ou problème, la CRM est atteignable comme suit :

- Par téléphone : 022.340.07.07 - heures de bureau
- Par courrier électronique : crm@gevb.ch

Pour l'Association Genevoise de Volleyball :
La commission régionale de minivolley (CRM)

Genève, le 16 janvier 2012